

Mode d'emploi du Constat amiable

- Utilisez un seul constat amiable pour deux appartements concernés par un même dégât des eaux, peu importe qui le fournit. Employez de préférence un stylo à bille et appuyez fort, les doubles seront plus lisibles
- Si trois appartements ou plus sont concernés, chaque personne dont l'appartement est endommagé doit remplir un constat avec celui chez qui l'écoulement a pris naissance.

Quelques cas particuliers

Vos locaux sont endommagés par un dégât d'eau dont la cause du sinistre provient de l'immeuble (infiltration par toiture, par exemple) :

*Vous êtes locataire
d'une maison individuelle
ou d'un immeuble locatif*



*Remplissez un constat
avec le gérant
ou le propriétaire de l'immeuble*

*Vous êtes copropriétaire
ou locataire de copropriétaire*



*Remplissez un constat
avec le syndic
de l'immeuble*

Les locaux de vos voisins sont endommagés par un dégât d'eau :

*la cause du sinistre
se situe chez vous*



*Remplissez un constat
avec chaque voisin
dont les locaux sont endommagés*

Mode d'emploi

- Vous répondez en commun aux questions concernant « la cause du sinistre »
- Chacun d'entre vous remplit la colonne le concernant, met une croix dans la case à hauteur des questions figurant au milieu et signe le constat
- Après séparation des feuillets, chacun envoie à son propre assureur un exemplaire qui sert de lettre de déclaration de sinistre
- Vous envoyez le troisième exemplaire au Syndic ou au Gérant ou, à défaut, au propriétaire de l'immeuble.

Comment remplir ce constat ? Quelques réponses à vos questions

- Vous êtes dans un immeuble locatif si l'ensemble des appartements sont loués par un propriétaire unique. Vous habitez un immeuble en copropriété si les appartements appartiennent à des copropriétaires différents
- Cochez la case « occupant » si vous résidez à quelque titre que ce soit, propriétaire, locataire ou autre dans les locaux endommagés ou dans lesquels l'écoulement a pris naissance
- Qu'entend-on par « canalisations accessibles » ? Ce sont celles qui peuvent être atteintes sans travaux de démolition préalable.

Constat amiable

Dégâts des eaux

voir mode d'emploi

Complétez l'adresse de l'immeuble voisin s'il est à l'origine du sinistre. N'oubliez pas d'indiquer si le bâtiment à l'origine du sinistre (le vôtre ou voisin) a plus de 10 ans.

Si vous pensez que les dégâts ont pour origine des travaux réalisés par un tiers, complétez cette rubrique en plus de celle relative à l'origine du sinistre.

Indiquez bien l'assureur de responsabilité civile de l'artisan ou de l'entreprise en cause pour accélérer la procédure de remboursement.

Indiquez impérativement le bâtiment, l'escalier et l'étage de vos locaux pour les situer distinctement.

Reportez votre numéro de contrat indiqué sur vos Conditions Particulières de votre contrat Multirisques Habitation et le nom de votre agent ou courtier.

Si vous êtes propriétaire occupant dans une copropriété, renseignez les coordonnées du syndic et son assureur. Si vous êtes locataire, quel que soit le type d'immeuble, indiquez l'adresse du propriétaire et son assureur.

Vérifiez que votre adversaire a régulièrement complété sa partie.

Vous devez cocher plusieurs cases simultanément. Ex : canalisation d'évacuation privative, non enterrée et accessible. Une canalisation est accessible si vous pouvez l'atteindre sans travaux préalables de démolition (murs, sols...).

Cochez la case "débordement d'appareils à effet d'eau" si la fuite provient d'un appareil électroménager (lave-linge, lave-vaisselle...) ou d'un équipement de chauffage, d'alimentation ou d'évacuation d'eau (radiateurs, baignoire, lavabo, toilettes...).

Exemplaire pour A
destiné à son assureur

CONSTAT AMIABLE DÉGÂTS DES EAUX

Valant déclaration de sinistre
A ADRESSER DANS LES CINQ JOURS À VOTRE ASSUREUR
Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, (mais un relevé des identités et des faits servant à l'accélération du règlement)

date du sinistre _____ Adresse de l'immeuble sinistré _____ Bât(s) _____ Esc(s) _____ Étage(s) _____

CAUSE DU SINISTRE dans l'immeuble sinistré dans un immeuble voisin
Adresse _____
Nom et adresse du gérant, syndic ou propriétaire _____

L'immeuble, où se situe la cause du sinistre a-t-il été construit depuis moins de 10 ans ? OUI NON

• Fuite sur canalisation (cocher une case par ligne)
 commune privative évacuation
 chauffage alimentation évacuation
 accessible non accessible
 enterrée non enterrée

• Fuite, débordement de chéneaux ou gouttières

• Fuite, débordement d'appareil à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver...)
 • Fuite, débordement ou renversement de récipient
 • Infiltration par : toiture terrasse façade
 châssis (fenêtre, porte-fenêtre)
 joint d'étanchéité (installations sanitaires ou carrelage)

Autre cause : laquelle _____

UN ENTREPRENEUR, UN INSTALLATEUR OU UN VENDEUR
 Vous paraît-il être à l'origine du sinistre ? oui non
 Si oui, pourquoi _____
 Nom et adresse _____

Des frais ont-ils été engagés pour RECHERCHER LA FUITE ?
 oui non
 Qui les a supportés ? _____

La fuite a-t-elle été réparée ? oui non

Sté d'assurances _____ Contrat n° _____

A COCHER LES CASES CONCERNÉES **B**

Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
 Bât _____ Esc _____ Étage _____ Tél. _____
 STE D'ASSURANCES _____

Contract n° _____
 Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
 Tél. _____

ÉTÉS-VOUS DANS :
 • un immeuble locatif : propriétaire occupant
 • un immeuble en copropriété : copropriétaire : occupant non occupant
 locataire de copropriétaire
 • une maison particulière : propriétaire occupant

NOM DU GÉRANT ou du SYNDIC (à défaut du propriétaire) de l'IMMEUBLE _____
 Adresse _____
 Sté d'Assurances garantissant l'immeuble en dégâts des eaux : _____
 Contrat n° _____
 Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
 Tél. _____

NATURE DES DOMMAGES
 peinture et/ou papier peint
 collés { revêtements (sol, mur, plafond) } collés
 agrafés ou cloués } agrafés ou cloués

Ces aménagements ont-ils été exécutés ou à vos frais ? oui non

Autres dommages immobiliers (carrelage, parquet, plâtrerie...)
 Objets mobiliers
 Matériels ou marchandises

Autres dommages (à préciser) _____

ÉTÉS-VOUS DANS :
 • un immeuble locatif : propriétaire occupant
 • un immeuble en copropriété : copropriétaire : occupant non occupant
 locataire de copropriétaire
 • une maison particulière : propriétaire occupant

NOM DU GÉRANT ou du SYNDIC (à défaut du propriétaire) de l'IMMEUBLE _____
 Adresse _____
 Sté d'Assurances garantissant l'immeuble en dégâts des eaux : _____
 Contrat n° _____
 Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
 Tél. _____

OBSERVATIONS **A** : _____ FAIT A _____ LE _____ SIGNATURES _____ OBSERVATIONS **B** : _____

Utilisez cet espace pour préciser des éléments d'autres rubriques, émettre des réserves et contester les indications de l'adversaire.

En signant, vous reconnaissez que les éléments portés sur le constat sont avérés, aucune modification n'est alors possible. Ne signez jamais ce document avant qu'il ne soit complètement établi et vérifiez toujours que les signatures sont lisibles sur tous les exemplaires.